



**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BEZIERS**

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

L'an deux mille dix sept et le seize mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Melle SCHMITT, M. D'ABBADIE, Mme PISSARRO, M. BRESSON, Mme FREY, M. MOULIN, Mme DESCHAMPS, M. HERAIL, Mme DORIER, M. ANGELI, Mme FIRMIN, M. ZENON, Mme LAUGE, Adjoint(s).

Mme DE SAINT PIERRE, Madame BRUN, Mme BOYER, M. ARDA, M. FABRE-LUCE, M. BELLINI, M. MARTINEZ, M. PHAM, M. FOURNIER, M. ABID, Mme DAUGAS, Mme CHABBERT, Mme DARTIGUELONGUE, Mme OUMALEK, M. BOZKURT, M. CHOUKRI-TOURI, Mme FUCHS, Mme DELBAERE, Mme VALAIZE, Mme VANDROY, M. PAREDES, Madame RAYSSEGUIE, M. RESPLANDY, M. COUQUET, Mme ARNAUD-ROSSIGNOL, M. DU PLAA, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : M. GARCIA, M. POLATO, Madame ANDRIEU, Mme PELAEZ, Mme RUL, M. ABOUD, Mme BOISJOT, Mme JULLIAN, Mme ROQUE

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Océane DELBAERE

- APPEL et ADOPTION du COMPTE-RENDU de la Séance Publique du 4 avril 2017

Le Conseil adopte à l'unanimité

COMPTE-RENDU des DECISIONS du MAIRE : le Conseil prend acte

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

0 - Compte rendu des décisions du Maire - Application de l'article L2122/23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions du Maire

Le Conseil prend acte

ADMINISTRATION BUDGETAIRE

1 - Demande de garantie d'emprunt de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) "le Mont lozère" - Emprunt destiné à financer la construction d'un bâtiment d'ateliers.

L'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) "le Mont lozère" demande à la commune une garantie d'emprunt pour un emprunt destiné à financer la construction d'un bâtiment d'ateliers.

Le Conseil adopte à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

2 - Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée (CABEM) - Rapport d'activités 2015

Rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour 2015

Le Conseil prend acte

3 - Demande de sur-classement pour station de tourisme

Ce classement récompense diverses communes ainsi qu'un surclassement démographique

Le Conseil adopte à l'unanimité

4 - Mise en vente des parcelles du site des Orpellières

Le CCAS met en vente ses 9 parcelles qui s'étendent sur une bande littorale de 2.5 kms. Elle permettrait la préservation des milieux naturels car ce site a une valeur écologique.

Le Conseil adopte à l'unanimité

5 - Désignation de nouveaux représentants de la Ville au Conseil d'Administration du Groupement des Oeuvres Sociales (GOS) du personnel de la Mairie

Remplacement de 2 élus du Conseil d'Administration du GOS

Le Conseil adopte à l'unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

6 - Convention Ville de Béziers / Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée relative à l'occupation temporaire de locaux municipaux par le Conservatoire de Béziers Méditerranée

Il est convenu avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée d'établir une convention relative à l'occupation temporaire ou ponctuelle par le conservatoire de salles et sites municipaux et à des échanges de prestations entre la Ville de Béziers et le conservatoire. Cette convention détaille les modalités de ces occupations, notamment l'occupation temporaire de la salle des abbés et la mise à disposition du théâtre des Franciscains, du théâtre municipal, et les modalités des échanges de prestations. Cette convention aura une durée d'un an reconductible.

Le Conseil adopte à l'unanimité

7 - Avenant n°1 à la Convention de gestion du Conservatoire entre la Ville de Béziers et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Une convention de gestion signée le 27 novembre 2006 encadre le transfert de gestion du conservatoire de la Ville de Béziers à la communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Les modalités du partenariat ayant évolué, il convient d'établir cet avenant pour prendre en compte les modifications.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Arrivée de Mme JULLIAN. Le nombre de votants reste inchangé.

8 - Nuit des musées samedi 20 Mai 2017 - Modification de la convention de mise à disposition gratuite des Musées entre la ville de Béziers et le Syndicat des coteaux de Béziers

La ville de Béziers organise une dégustation de vin pour la nuit des musées 2007 avec 3 domaines biterrois.

Le Conseil adopte à l'unanimité

9 - Concert RTS Live - Mise à disposition à titre gracieux de la salle de Loisirs Zinga Zanga à la Radio RTS le 6 juin 2017

La Commune mettra à disposition de la radio RTS la salle Zinga Zanga à titre gracieux en contrepartie de l'organisation d'un concert intitulé "RTS Live" dont l'entrée sera gratuite sur invitation.

Le Conseil adopte à l'unanimité

10 - FERIA 2017 - Espaces festifs situés sur le domaine public et dénommés « Village » et « Plaza » - Attribution de subventions

La Ville souhaite associer les acteurs locaux pendant la Feria afin de proposer une programmation culturelle variée pour l'animation des Villages et Plazas. En contrepartie, la Ville apportera une aide matérielle et/ou financière selon la prestation.

Le Conseil adopte à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

11 - Mesures de carte scolaire - Rentrée 2017

Mesures prises par Mme la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale pour la rentrée 2017 : ouverture / fermeture de classes, Postes "plus de maîtres que de classes", ...

Le Conseil prend acte

12 - Convention tripartite Education Nationale / Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré et Ville de Béziers

La Ville de Béziers organise chaque année en partenariat avec l'Education Nationale et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré des classes dénommées "Classes Rugby Patrimoine".

Un tournoi est organisé chaque fin d'année scolaire pour les classes ayant participé. Cette convention formalise les conditions d'intervention de la Ville de Béziers.

Le Conseil adopte à l'unanimité

13 - Tarification des prestations à destination de la jeunesse

Nouvelles tarifications de plusieurs dispositifs à destination de la jeunesse et des enfants scolarisés.

Votants : 49

Pour : 45

Contre : 4

Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

AFFAIRES SOCIALES

14 - Convention de partenariat avec le CSRE « Alexandre Jollien »

Le Centre de soins, de rééducation et d'éducation (CSRE) Alexandre Jollien, établissement privé géré par l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie (UGECAM) Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées accueille des jeunes accidentés, ou atteints de maladies génétiques, et les aide dans leur apprentissage de l'autonomie. Il apporte aussi son soutien à leurs parents.

Une convention a été adoptée en mars 2016 pour mettre des locaux dans les maisons de quartier à la disposition de cet organisme et participer ainsi à l'intégration des enfants concernés. Le renouvellement de cette convention, qui a donné des résultats très satisfaisants, est proposé jusqu'en juin 2017. Les locaux mis à disposition seront la salle polyvalente et la médiathèque de la maison de quartier Albert Camus aux jours et horaires convenus.

Le Conseil adopte à l'unanimité

15 - Service des Maisons de quartier - Convention de mise à disposition de salles avec l'association Jeunesse au plein air de l'Hérault

L'association Jeunesse au plein air de l'Hérault (JPA 34) mène une campagne nationale d'éducation à la solidarité et à la citoyenneté en direction du grand public et des acteurs et usagers de l'Education Nationale. Elle présente un projet intitulé Mix-Cités dans le cadre du Contrat de Ville pour permettre à des jeunes issus des quartiers prioritaires de partir en vacances tout en participant à une initiative solidaire. La mise à disposition de salles dans les maisons de quartier Georges Brassens, Albert Camus et Vaclav Havel (2 fois par mois, par rotation, les lundi, mardi et jeudi, de 17 h à 18h30) permettrait à l'association d'y accueillir les jeunes intéressés par ce projet.

Le Conseil adopte à l'unanimité

16 - Convention de partenariat avec l'association Là-bas théâtre

Le spectacle "ça pourrait être l'école" a été créé par l'association Là-bas théâtre dans le cadre d'un projet financé par la Politique de la Ville. Il ouvre des espaces de dialogue autour du rapport à l'autre (enseignants, parents, enfants) à travers le regard de l'enfant. Parce qu'il permettrait de renforcer le partenariat entre les maisons de quartier Martin Luther King et Vaclav Havel, une convention a été établie pour lui permettre de représenter ce spectacle dans les 2 maisons de quartier les 20 et 22 juin 2017, de 16 h à 19 h.

Le Conseil adopte à l'unanimité

AFFAIRES SPORTIVES

17 - Convention d'occupation du domaine public de la Ville de Béziers entre la Commune et l'Union Nationale du Sport Scolaire de l'Hérault

Convention qui précise que l'UNSS de l'Hérault bénéficie par année scolaire d'environ 116 h d'utilisation des gymnases, 58 h d'utilisation des terrains et de l'accompagnement des services municipaux pour 33 manifestations. La valorisation totale de l'action municipale étant proche de 11 000 €.

Le Conseil adopte à l'unanimité

18 - Subventions pour les manifestations sportives pour le premier semestre 2017

PREMIÈRE AFFECTATION DE L'ENVELOPPE A REPARTIR POUR LE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES : MEIYO KARATE : 600 €, BCAM : 500, VELO CLUB CHEMINOTS : 800 €, ASB PETANQUE : 6 000 €, CHEMINOTS BASKET : 800 €, ENTENTE BOULISTE BITERROISE : 600 €, ASBH : 3780 € et ETOILES DU RAIL : 1 000 €.

Le Conseil adopte à l'unanimité

AMENAGEMENT URBAIN

19 - Dénomination de voies - Lotissement Les Terrasses de Coubertin II et lotissement Les Terres d'Or

L'aménagement de deux nouveaux lotissements : "Les Terrasses de Coubertin II" et " les Terres d'Or" nécessite de prendre une délibération afin de dénommer de nouvelles voies.

Le Conseil adopte à l'unanimité

COMMERCE, ARTISANAT ET TOURISME

20 - Marché des producteurs de pays organisés à la Maison Batelière - Convention Ville de Béziers/Chambre d'Agriculture de l'Hérault - Adhésion à la marque "Marchés des producteurs de pays"

Il convient de passer une nouvelle convention conclue en 2016 pour l'adhésion à la marque "Marchés des producteurs de pays" afin de pouvoir renouveler cette opération en 2017.

Le Conseil adopte à l'unanimité

DOMAINE

21 - Incorporation dans le domaine public routier communal de la voirie du lotissement « le Ravel » rue Balthazar Balthus, Rue Cornelis Van Dongen et une partie de la rue de la Capelière

Incorporation de voirie du lotissement le RAVEL dans le domaine public routier communal

Le Conseil adopte à l'unanimité

22 - Incorporation dans le domaine public routier communal de la voirie du lotissement « le Mozart » rue Jean de Label et une partie de la rue de la Capelière

Incorporation au domaine public routier communal e la voirie du lotissement "le MOZART".

Le Conseil adopte à l'unanimité

23 - Modification de la cession de l'Hôtel Bastard et de la Maison des Arts

La SARL LEVIATHAN a adressé une offre d'acquisition s'élevant à 1 320 000 Euros pour ces trois immeubles s'appliquant :

- pour 620 000 Euros à l'immeuble 14 rue Boeildieu
 - pour 700 000 Euros pour l'Hôtel Bastard et la Maison des Arts
- Il s'agit d'accorder la cession.

Votants : 49

Pour : 39

Contre : 10

Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

ENVIRONNEMENT

24 - Transfert de la compétence « lutte contre le changement climatique et développement des énergies renouvelables » à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Des négociations sur les conditions du transfert de la compétence « lutte contre le changement climatique et développement des énergies renouvelables » ont été menées avec la CABM conformément à la décision prise par délibération du Conseil Municipal en date du 3 janvier 2017. Elles ont abouti à un nouveau projet de détermination du champs d'application de la compétence, qui a fait l'objet d'une délibération en Conseil Communautaire en date du 13 avril 2017, et qui est l'objet du présent exposé.

Le Conseil adopte à l'unanimité

25 - Demande de subvention - Association Chats Libres

Il a été validé par l'autorité municipale la dotation d'une subvention de 1 000 € à l'association chats libres.

Celle-ci n'est pas inscrite au budget primitif 2017.

Le Conseil adopte à l'unanimité

MATERIEL, FOURNITURES, PRESTATIONS DE SERVICE

26 - Récupération et valorisation du matériel informatique, électronique et multimédia destiné à la réforme - Convention de partenariat Association IDEAL/Ville de Béziers

Nouvelle convention de partenariat avec l'Association IDEAL.
Fin à la convention avec Informatique Plus.

Le Conseil adopte à l'unanimité

La séance est levée à 18H50

Le compte-rendu de la séance sera consultable au Secrétariat du Conseil Municipal.

Vu le Maire, le mercredi 17 mai 2017